



## FRANZÖSISCH

**A partir du 27 avril 2020, ce qu'on appelle « l'obligation du port du masque » s'appliquera en Bavière dans les magasins et les transports publics locaux.**



### **Pourquoi est-il obligatoire de porter un masque ?**

Le but du port obligatoire d'un masque consiste à décélérer la vitesse de propagation du coronavirus parmi la population. Dans ce contexte, il ne s'agit pas en premier lieu de se protéger soi-même. L'objectif est plutôt de protéger d'autres personnes contre l'infection par gouttelettes. En couvrant la bouche et le nez, il est possible de protéger d'autres personnes contre les particules projetées à l'occasion de la toux, de l'éternuement et de la parole.

### **Qu'est-ce qu'on comprend par un « masque » ?**

Dans le cas des masques portés par la population, il s'agit de ce qu'on appelle les masques grands publics. Vous pouvez les confectionner vous-même en tissu (100 % coton, tissu aussi dense que possible). Les masques en tissu n'offrent pas de protection complète.

Les masques médicaux sont surtout utilisés dans le secteur médical, les hôpitaux et les établissements de soins (ce qu'on appelle les masques FFP2/FFP3).

Pour couvrir la bouche et le nez pour une courte durée, vous pouvez aussi utiliser un masque en papier fabriqué par vous-même, ou bien une écharpe ou un foulard.

### **Où et pour qui le port du masque est-il obligatoire ?**

Jusqu'à nouvel ordre, la couverture de la bouche et du nez s'applique aux clients, aux personnes qui les accompagnent, et au personnel dans les magasins, les centres commerciaux et les marchés, et pareillement dans les bus, les trains et les trams des transports publics locaux de passagers, ainsi qu'à bord des trains, dans les taxis et les voitures de location pilotées par des chauffeurs. L'obligation du port du masque commence déjà au niveau des arrêts, des stations et des quais.

La couverture de la bouche et du nez est à apporter par la personne elle-même ou bien mise à disposition par l'exploitant du magasin dans les limites de ses disponibilités.

### **A partir de quel âge est-il obligatoire de porter un masque ?**

L'obligation de porter un masque s'applique à toutes les personnes à partir de leur sixième

anniversaire. Les enfants plus jeunes ne sont pas obligés à porter de masque.

### **Comment puis-je utiliser mon masque correctement ?**

L'effet protecteur d'un masque existe seulement si les règles d'hygiène sont respectées. Avant de mettre le masque, vous devez soigneusement vous laver les mains avec du savon. Le masque grand public doit être placé correctement sur la bouche, le nez et les joues de sorte que les bords du masque soient en contact étroit avec la peau. Pendant que l'on porte le masque, il ne faut pas se toucher le visage. Lorsque vous enlevez le masque, ne touchez pas les faces extérieures de celle-ci parce qu'il peut y avoir des agents pathogènes. Ensuite, lavez-vous les mains de nouveau et gardez le masque dans un lieu protégé contre la saleté.

Après usage, les masques textiles sont à laver à 60°C avec une lessive en poudre. Après le séchage, le mieux est de les repasser à une température d'au moins 165°C. Les masques jetables ou les couvertures en papier de la bouche ou du nez confectionnées par vous-même ne peuvent pas être réutilisés.

N'oubliez pas : Même si vous portez une couverture de la bouche et du nez, vous devez continuer à respecter les règles d'hygiène et la distance minimale de 1,5 m.

### **Pourquoi l'État libre de Bavière ne paye-t-il pas les masques ?**

L'État libre de Bavière met tout en œuvre pour assurer que les professionnels de la santé dans les cliniques, les maisons de retraite et les établissements de soins soient approvisionnés en masques médicaux. Entretemps, il a été possible d'en procurer des quantités énormes, et de nouvelles livraisons arrivent tous les jours.

Les masques grands publics ainsi que les masques jetables sont faciles à procurer par les citoyens eux-mêmes sans efforts considérables.

### **Que se passe-t-il si je ne porte pas de masque ?**

La police contrôle le respect de l'obligation du port du masque. Ceux qui ne satisfont pas à l'obligation du port du masque risquent de se voir infliger une amende !